

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 POUR : 9 CONTRE : / ABSTENTION : /	<b>L'an deux mille vingt-trois</b> <b>le 16 mai à vingt heures et trente minutes</b> Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Vincent TISSOT.  <b><u>Date de convocation</u></b> : Le 10 mai 2023 <b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Nadine CUSIN
<b><u>Présents</u></b> : Vincent TISSOT, Nadine CUSIN, André SEIFERT, Thierry DEFFAYET, Odette LAUDE, Agnès RICHARD, Cécile CASSOU-LENS, Estelle SIMONIN, Virginie JACOTTET <b><u>Absent(e)s avec procuration</u></b> : Pascal GROSFORT <b><u>Absent(e)s sans procuration</u></b> : Jérôme WAHL, Martin PHILIPPS, Delphine BACHELLERIE, Gaël MENETRIER, Arnaud POLLET	

**Délibération n°D23-13**

**Objet : Fin de la mission de portage de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie et rachat des biens**

Pour le compte de la commune de CERNEX, l'EPF porte depuis le 28 avril 2014, des terrains situés lieudit « Le Château » sur le territoire de la commune.

La commune a sollicité l'EPF pour acquérir ces terrains afin de réaliser une opération comprenant des logements aidés et des commerces de proximité.

Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur de l'EPF, le Conseil d'Administration fixe chaque année un état des propriétés arrivant au terme de leur durée de portage ; Selon les termes de la convention signée en 2010, le portage arrive à terme en mai 2023.

- Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'EPF 74 en date du 18 novembre 2022 ;
- Vu la convention pour portage foncier, volet « **Habitat social** » en date du 07 septembre 2010 et de son avenant en date du 27 mai 2014 entre la Commune de CERNEX et l'EPF 74, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution des biens ci-après mentionnés :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Le Château	A	2001 (ex 1975)	58a 52ca		X
Le Château	A	2003 (ex 1977)	01a 08ca		X

- Vu l'acte de vente par l'EPF au profit de l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie en date du 06 juin 2016 pour la somme de 250 000,00 euros portant sur les parcelles :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Le Château	A	2035 (ex 2001)	14a 95ca		X
Le Château	A	2036 (ex 2001)	15a 45ca		X
Le Château	A	2037 (ex 2001)	01a 37ca		X
Le Château	A	2038 (ex 2001)	01a 35ca		X

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,**

- ✓ **ACCEPTE** d'acquiescer le solde des biens ci avant mentionnés soit les parcelles :

Situation	Section	N° Cadastral	Surface	Bâti	Non bâti
Le Château	A	2039 (ex 2001)	25a 01ca		X
Le Château	A	2003	01a 08ca		X

- ✓ **DIT :**

- Que conformément aux conditions du portage, la vente sera régularisée, acte administratif, au plus tard le 31 mai 2023 au prix de **16 037,86 Euros H.T**, Tva 20 % sur la marge, soit 0,00 Euros (*Calculée conformément à la réglementation fiscale au jour de la délibération*)

Prix d'achat par Epf 74	228 300,00 € HT	sur avis de France Domaine
Indemnité de emploi	47 816,00 € HT	sur avis de France Domaine
Frais exonérés de TVA	5 282,42 € HT	non soumis à TVA

- Qu'il conviendra de rembourser la somme de **16 037,86 Euros HT** correspondant au solde de la vente (déduction faite des sommes déjà réglées, des subventions perçues et des loyers encaissés) et de régler la TVA pour la somme de **0,00 Euros**.
- ✓ **CHARGE** Monsieur le Maire de signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, pour copie conforme,

**Le Maire,**  
*Vincent TISSOT*



Certifiée exécutoire le 17/05/2023  
Transmise en Sous-Préfecture le 17/05/2023  
Affichée le 17/05/2023